

**MAIRIE D'AURADÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 17 décembre 2014 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène.

Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

**Absents Excusés :**

Monsieur CASTAING Philippe

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Hélène REY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord remercier Monsieur Alexandre ANDREONI, pour avoir prêté à plusieurs reprises à la Commune son télescope pour divers travaux. Il le remercie pour sa disponibilité et sa gentillesse.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

**Ordre du Jour :**

- Nouvelle Mairie : Présentation des offres
- Délibération diverses :
  - Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Pujaudran et de Samatan
  - Régime indemnitaire du personnel
  - Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
  - Désignation des suppléants au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save
- Les Colis de Noël
- Démolition de la Mairie
- Questions diverses

### **1- Nouvelle Mairie : Présentation des offres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'estimatif des travaux concernant la construction de la Mairie établit par l'architecte Monsieur Franck MATTIUZZO d'un montant de 267 000.00€ HT. Il indique aux conseillers, que la réunion Commission Appel d'offre s'est réuni pour ouvrir les plis. Cinquante trois offres ont été reçut. Tous les lots ont été lotis. Monsieur le Maire détaille au Conseil lot par lot les offres classées par prix. Il sera ensuite utile de reclasser par rapport aux critères fixés dans le marché.

Il informe le Conseil Municipal, qu'en retenant les entreprises moins disant, le montant des travaux s'élèverait à 211 833.55€ HT.

Les Conseillers indiquent qu'ils souhaiteraient faire intervenir des entreprises locales. Le Maire signale que Monsieur MATTIUZZO doit affiner les différentes offres. Le marché sera attribué la semaine de Noël. Les travaux comme prévu pourront débuter début janvier.

### **2- Délibération pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Pujaudran et de Samatan**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune d'Auradé doit participer aux frais de fonctionnement des écoles de Pujaudran et de Samatan.

Pour Pujaudran, cela concerne l'enfant GUILCHER-DUTKA Cassandra scolarisée à l'école primaire de Pujaudran. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que cette famille a quitté la commune en janvier 2014. Il propose de ce fait, de payer qu'une partie, de septembre à décembre des frais de fonctionnement qui s'élèverait à 250€ au lieu de 750€ pour une année scolaire complète.

Pour Samatan, cela concerne l'enfant ESCALLE Sacha, la famille a aménagé à Auradé et l'enfant était déjà scolarisé à Samatan. De ce fait, la commune est dans l'obligation de verser la participation aux frais de fonctionnement de cette école. Le montant s'élève à 889.04€ pour l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser la participation aux frais de fonctionnement, soit:

- 250€ pour la commune de Pujaudran
- 889.04€ pour la commune de Samatan

### **3- Délibération pour le régime indemnitaire du personnel**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 16 novembre 2011 concernant la mise en place du régime indemnitaire du personnel. Il précise qu'il faut réétudier ce régime.

Il propose de modifier cette délibération en ajoutant une indemnité d'exercice de mission par référence au décret n°97-1223, pour le poste d'adjoint technique, nécessitant une technicité dans les domaines très divers. Cette indemnité sera attribuée par le Maire et versée mensuellement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de modifier le régime indemnitaire du personnel en ajoutant l'indemnité d'exercice de mission, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **4- Délibération pour la modification des statuts de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au Conseil Communautaire du 16 octobre 2014, les statuts de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine doivent être modifiés.

Cette modification statutaire se traduira par trois types de modification :

- 1- L'ajout de compétences supplémentaires : élaboration et gestion d'un Plan local d'urbanisme intercommunal, la gestion de la compétence enfance et jeunesse, la politique locale de gestion de l'eau, la gestion des équipements sportifs et culturels
- 2- La réécriture de la compétence « enfance-jeunesse »
- 3- Le toilettage de certains paragraphes

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

#### **5- Désignation des suppléants au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la délibération désignant les suppléants au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save avait dû être annulée. En effet, les statuts du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save n'était pas à jour.

Aujourd'hui, le Syndicat des Eaux nous propose de re-délibérer afin de désigner des délégués suppléants. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Philippe CASTAING et Madame Hélène REY, sont délégués titulaires et que Messieurs Gérard CLOS et David POMIES avaient été désigné délégués suppléants. Monsieur le Maire propose de les redésigner suppléants.

Le Conseil Municipal, décide de désigner Messieurs Gérard CLOS et David POMIES, délégués suppléants au Syndicat des eaux Barousse Comminges Save.

## 6- Colis de Noël

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, avant les fêtes de fin d'année, la commune offre des colis de Noël aux personnes âgées. Cette année, il a été commandé 42 colis individuels et 21 colis double. Monsieur le Maire propose aux Conseillers de faire des équipes afin de distribuer ces colis samedi 20 et dimanche 21 décembre.

## 7- Démolition de la Mairie

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la démolition de la Mairie sera effectuée par la Commune. Il propose aux conseillers de commencer les travaux pendant les vacances scolaires afin de ne pas prendre de retard sur le début de la construction qui doit avoir lieu mi-janvier.

## 8- Questions diverses

- **TAP Institutrices** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que certaines institutrices de l'école primaire d'Auradé, ont mis en place pour la rentrée 2014-2015 des TAP (chorale et espagnol). Monsieur le Maire propose au Conseil, de délibérer afin de rémunérer les institutrices, comme l'an passé à hauteur de 20€ de l'heure. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser aux institutrices qui réalisent des TAP, une indemnité de 20€ de l'heure.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du bornage de la parcelle de Monsieur BELABAL, il a été constaté que le chemin communal avait été réduit lors de précédents bornages. De ce fait, Monsieur BELABAL a proposé à Monsieur le Maire d'acheter un petit bout de parcelle de sa propriété pour l'euro symbolique. Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur cet achat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'acheter un bout de parcelle pour un euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'acquisition des parcelles Danezan-Ségouffin, la parcelle F N°422 (de 177m<sup>2</sup>), était cédée à la commune d'Auradé pour l'euro symbolique afin de faire un chemin d'accès. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer en ce sens. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'acquérir la parcelle F N°422 pour l'euro symbolique.

- **Gers Numérique** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant Gers Numérique vont bientôt débuter. Il précise que suite à la visite d'ORANGE, le répartiteur qui auparavant été sur Endoufielle sera désormais dans le village. Il précise que sur le canton, Auradé sera la première à bénéficier de cette démarche.

- **Travaux ARESSY** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ARESSY a fini les travaux et notamment les piétonniers : route d'Endoufielle et le long de la départementale.

- **Boulodrome** : Suite à l'ouverture des plis de la construction de la Mairie et de la diminution des frais dus à cette construction, Monsieur le Maire, propose de relancer le projet d'extension du boulodrome, il informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions vont être faites auprès des différents acteurs, comme par exemple la DETR.

- Madame LAVAUD, informe le Conseil qu'il a été mis en vente sur un site internet connue, les anciens bureaux d'écoles pour la somme de 30€. L'argent sera reversé à l'Association des parents d'élèves.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains jeunes dégradent les biens communaux pendant le week-end. La gendarmerie de L'Isle-jourdain est informé de ces faits. Pour l'instant, les toilettes hommes seront de nouveau fermées le week-end et l'éclairage automatique du préau de l'école sera supprimé.

Séance levée à 23h00